

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'ELIMINATION DES DECHETS
N° 2025/0030**

Séance du 27 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le vingt-sept novembre à dix-huit heures,

*Le Comité du Syndicat Mixte d'Elimination des Déchets légalement
convoqué, s'est rassemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence
de Monsieur Christophe FIORENTINO, Président.*

Présents :

Titulaires : Messieurs Christophe FIORENTINO ;

Suppléants : Marie POURREYRON ;

Absents excusés :

Messieurs Pierre-Paul LEONELLI, Philippe HEURA, Jean-Pierre DERMIT, Jean LEONETTI,
Charles-Ange GINESY, Frank CHIKLI, Jérôme VIAUD, Jean-Marc DELIA ;

Objet : QUORUM NON ATTEINT

Conformément à la convocation du 21 novembre 2025, le Comité Syndical s'est réuni le jeudi 27 novembre 2025 à 18h00 dans les bureaux du SMED avec pour ordre du jour :

- 1. Subvention exceptionnelle à une association en hommage à un défunt*
- 2. Approbation de l'adhésion du SMED au groupement de commandes avec la CACPL et le SICASIL ayant pour objet l'accompagnement général dans les domaines juridique, financier, technique et organisationnel*
- 3. Approbation de la convention de transfert de gestion d'une dépendance du domaine public entre le Syndicat Mixte d'Elimination des Déchets (SMED) et la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (CACPL) pour la partie de la parcelle dite « Picolo » dans le cadre de la réalisation d'une déchèterie – ressourcerie*
- 4. Approbation de l'avenant 3 au contrat de DSP relatif à l'aménagement, à la construction et à l'exploitation de l'ISDND du Vallon des Pins.*
- 5. Approbation de la modification du tableau des effectifs*
- 6. Approbation de la décision modificative n°2 du BP 2025*
- 7. Approbation des admissions en non-valeur*
- 8. Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget précédent*
- 9. Demandes de subventions auprès de la Région Sud PACA et du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes pour la création et l'exploitation d'une ressourcerie*
- 10. Approbation de la convention d'offre unilatérale de concours pour l'acquisition d'un système de vidéoprotection avec ECOSYSTEM pour la déchèterie d'Auribeau-sur-Siagne*

Le Président informe les membres du Comité Syndical que le quorum n'étant pas atteint, la réunion est reportée, avec le même ordre du jour, sans exigence de quorum, au lundi 1^{er} décembre 2025 à 17h00 dans les bureaux administratifs du SMED, 16 allée des Gabians 06150 Cannes La Bocca.

Suivant les signatures (feuillet annexé au registre des délibérations)

AINSI FAIT ET DELIBERE, le jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Christophe FIORENTINO

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- De la transmission au contrôle de la légalité le :

- De la publication le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président du SMED dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Nice par voie postale ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.